

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON

de BRUZ

N°68/2024**COMMUNE DE****CHARTRES-DE-BRETAGNE****CONVOCAION**

17 septembre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 septembre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

18

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - M. LE BORGNE (arrivé à 19h) – Mme LOUIS - M. BABOUR – Mme KOUBA - M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE - M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme JOALLAND donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme VANNIER
Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

2

ABSENT(E)(S):**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme GLAZIOU

ABSENT(E)(S)**Rentrée scolaire septembre 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU 23 septembre 2024

N°68/2024

8.1

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 035-213500663-20240927-DEL68_2024-DE

Rentrée scolaire septembre 2024

Attribution des moyens, décision de l'académie de Rennes :

L'inspecteur de l'académie de Rennes, par courrier du 11 juillet 2024, a informé le Maire du retrait définitif d'un emploi à l'école de Brocéliande et du retrait de l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école de l'Auditoire.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prennent acte des décisions de l'académie de RENNES relatives au nombre d'enseignants affectés aux écoles chartraines.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire

Philippe BONNIN

